

Cfdt:

IDEMIA FRANCE

Pour une négociation loyale, la CFDT demande les documents suivants :

- Bilan 2023,
- EBITDA 2023,
- Budgets 2024,
- Masse Salariale,
- Investissements,
- ...

Notre CEO a déclaré fin 2023 : « De solides performances commerciales et financières » nous permettent d'atteindre l'objectif EBITDA.

(a) 2023 Budgets et évolutions :

- Chiffre Affaires 2 805 M€ (+ 5,8%)
- EBITDA 609,4 M€ (+ 8%)
- NAO + 4,3 %

Depuis 3 ans, pour les salariés :

- Energie + 51%
- Inflation + 15%
- Alimentation + 20%

Pour IDEMIA

- EBITDA + 52%

Définition :

- **PASS** (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale), la cotisation santé est calculée sur cet indicateur

NAO 2024

La CFDT rappelle que la Direction s'était engagée par écrit à rouvrir les NAO en septembre 2023, car inflation > 4,5% en juin. La Direction a bien organisé une réunion mais celle-ci était uniquement de principe.

Les **salariés** se retrouvent une fois de plus **lésés**.

Pour la Direction, avantages en hausse

- Suite aux résultats de 2022, versement de super bonus en 2023.
- De nouvelles attributions d'actions gratuites.
- Primes à venir pour l'éventuelle vente cessions d'activités.
- Primes variables : + 16,7 %

Budget prévu par la Direction en NAO 2023 → 4,3%

Montants réels versés par IDEMIA → 3,9%

LA DIRECTION NE RESPECTE PAS SES ENGAGEMENTS

A nos **dirigeants**, nos résultats profitent **principalement**.

Pour les salariés, pouvoir d'achat en baisse

Augmentation du coût de la vie :

- Inflation 2023 IPCH : + 3,6 %
- Indice sur les loyers : + 3,5%
- Electricité : +31 % en 2023 et + 8,6% en 2024
- Mutuelles : ≈ + 9,4 % (3% & 6,4% lié au PASS)
- RIE Courbevoie : + 24%
- Inflation 2024 (prévision) : +2,7%

Avec un EBITDA^(a) au plus haut, les salariés méritent un rattrapage de l'inflation 2022 et 2023, et la prise en compte des prévisions 2024. Pour rappel le SMIC a augmenté de 10,22% sur 2 ans.

LES SALARIÉS PRÊTS À SE MOBILISER

RÉUNIONS

- R1 : Mercredi 7 février
- R2 : Lundi 19 février
- R3 : Jeudi 29 février
- R4 : Jeudi 7 mars

La CFDT demande une revalorisation des salaires en faveur du pouvoir d'achat.

Section Syndicale T2 / PESSAC / SOPHIA

29 JANVIER 2024